

Personnes présentes :

Les enseignants

Lauriane Volleau Directrice de l'Ecole (CM1)
Claire Grouhan Ventana (CP)
Catherine Plaud (CE1)
Gwénaëlle Lhommet (CE2)
Christelle Benoit (CM2)
Ysèle Pyrou (CM1)
Corinne Jaulin (remplaçante)
Laurent Peyre (remplaçant)

Personne absente :

Mme Bruneteau : représentante municipalité

Le représentant du périscolaire

Marie Laure Le Mauff

Personnes excusées :

Mme Boulineau : Inspectrice Education Nationale
Mme Nieto : élue municipale chargée des affaires scolaires
Mme Clauzel : parent élue
Mme Gauthier : parent élue
M Gauthier : parent élu

Les représentants des parents

Elisabeth Vrtipraski
Samuel Suire
Maxime Bourgoin
Stéphanie Robert
Sandra Benhamo

1 Les effectifs

A ce jour, 106 élèves : 16 CP, 22 CE1, 24 CE2, 21 CM1, 23 CM2

Prévisions pour l'année prochaine : 107 élèves. 24 CP, 16 CE1, 22 CE2, 24 CM1, 21 CM2

2 Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Elles se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2015. Le procès-verbal est affiché sur le portillon de l'école.

Sont élus comme titulaires : Elisabeth Vrtipraski - Caroline Gauthier - Samuel Suire - Cécilia Clauzel - Maxime Bourgoin
En suppléants : Stéphanie Robert - Arnaud Gauthier - Sandra Benhamo

3 Périscolaire

○ Équipe :

Marie-Laure LE MAUFF référente APS, BAFD, Matin, midi et soir.

Cassandra BITARD animatrice CAP Petite Enfance, midi et soir jusqu'à 17h30.

Isabelle BOYER, agent polyvalent, midi et soir jusqu'à 17h45.

Georgina DAGER, agent polyvalent, midi et soir jusqu'à 18h30.

Magalie NIBODEAU, agent polyvalent, midi.

Marion PETIT en remplacement de Christine LOUINEAU, agent polyvalent BAFA, matin, midi et soir jusqu'à 18h30.

Coordinatrice périscolaire : Dalila ZEMOULI.

○ Effectifs de fréquentation :

Matin : en moyenne 15 enfants

S1 : en moyenne 59 enfants

S2 : en moyenne 22 enfants

○ Nos projets :

Enfant et citoyen à l'école, débats et discussions autour d'une thématique choisie avec les enfants.

M'ton goûter sur le 1er trimestre.

Démarrage d'un jardin potager dans l'école et d'un jardin aromatique en lien avec le restaurant scolaire.

Poursuite d'un journal trimestriel créé par les enfants.

Enfants solidaires : projet en collaboration avec l'APS de Michelet et le Secours Populaire.

Temps calmes de 13h15 à 13h35 avec des jeux d'expression, pause grenouille, dessin, jeux de société...

Projet cinéma sur toute l'année :

Activités art plastiques et visuels autour du monde du cirque et de ses représentations tout au long de

l'année.

○ Intervenants :

1er trimestre : Eco-animation, danse africaine, sensi-canine, sophrologie.

2ème trimestre : Modern jazz, chorale, patrimoine.

3ème trimestre : Tennis de table (peut-être), danse africain, gymnastique rythmique.

Interventions dans l'année sur une semaine d'un animateur en méditation.

○ Organisation des Temps Péricolaires :

En plus des activités sur inscription, il est toujours proposé aux enfants un jeu collectif avec ballon et une caisse contenant des diabolos, des cordes à sauter, des raquettes de ping-pong + balles, sont en libre-service.

Sur le temps du goûter, les enfants se font pointer dans un 1er temps sur la tablette, puis nous attendons que tout le monde soit assis avec son goûter pour se souhaiter « bon appétit » avant de commencer à manger ensemble. Ce temps prend 10 min environ, dès la sortie des classes.

A la fin du goûter nous incitons les enfants à faire le tri de leurs déchets dans les poubelles de tri mobiles qui sont à leur disposition.

Notre priorité est la sécurité physique et morale de vos enfants tout au long de leur journée sur l'école en concertation avec l'équipe enseignante.

La fête du péricolaire aura lieu le 16 juin 2018.

○ Questions des parents :

- *On demande aux enfants de faire silence sur le trajet pour aller à la cantine, alors qu'ils devront aussi faire silence à la cantine pour éviter qu'il y ait trop de bruit ; silence au goûter, silence à la cantine, silence sur le trajet, ... Quand est-ce que les enfants peuvent parler ?*

Réponse :

- On ne demande pas le silence, juste de se parler calmement sans crier.
Sur le temps du trajet école-restaurant scolaire, le silence est demandé avant de sortir de l'école pour qu'ils se posent ensuite nous demandons aux enfants de marcher sans chahuter, sans se bousculer pour que personne ne tombe et ne se blesse. Je rappelle que nous passons dans une rue avec des habitations et des passages de voitures. Il en va de la sécurité des enfants.
Pour le temps de restauration scolaire, les enfants discutent entre eux sans soucis, le calme est demandé quand le ton monte trop fort, un temps de silence est demandé effectivement après le repas pour leur permettre de sortir du restaurant scolaire calmement.
Sur le temps du goûter, les enfants se font pointer au fur et à mesure qu'ils sortent de leur classe avec leur goûter, ils vont ensuite s'asseoir. On leur demande d'attendre que tout le monde soit installé pour qu'une personne dise le « bon appétit » pour que tout le monde commence à manger en ensemble. Si nous demandons le silence en grand groupe, c'est que nous avons des informations à faire passer à tous (présentation des vêtements oubliés sur l'école, présentations d'événements ponctuels, comme les sorties musées du mois d'octobre, ou rappel d'un point pour le respect des locaux et des autres. (Toilettes, langage grossier, etc.)
- *A la cantine, le langage et la posture d'Éric continuent de poser des questions / problèmes à des enfants et des familles (vocabulaire déplacé, inapproprié dans un cadre scolaire, misogynie manifeste, etc.) ; nous demandons qu'Éric bénéficie de la part de la Mairie d'une sensibilisation pour mieux surveiller son langage devant les enfants*

Réponse :

- Une sensibilisation est en cours, rencontre avec le responsable par les coordinatrices de la mairie.

4 Bilan financier

○ Crédits Mairie

Budget pour l'année 2015 = 4352 €

Au 1 septembre 2017, il restait 2 029 € L'ensemble des fonds a été utilisé pour le 3 novembre 2017 (date de fin de commande au niveau de la mairie) afin d'acheter des fournitures scolaires pour anticiper les mois à venir, du papier pour le photocopieur, des jeux de cour, une série de livres de littérature de jeunesse pour le CM1, du matériel pédagogique.

○ Coopérative scolaire

Total sur le compte : 2 560 €

Actuellement 54 familles ont participé à la coopérative scolaire. Le total de la participation des familles depuis le début de cette année scolaire : 717 €

Investissement prévu :

- Financement des sorties culturelles :
 - Ecole et Cinéma (6 €60/an/élève) pour les CP et CE1. Total : 250 €
 - Spectacles au CAC (4 €50/élève) pour les CE2, CM1, CM2. Total : 306 €
- Financement du projet Théa proposé par l'OCCE et auquel les 5 classes sont inscrites. (250 €/classe, total 1250 € pour l'école)

Nous envisageons de faire passer un nouveau mot pour remercier les familles participantes et relancer les familles qui n'ont pas contribué afin de pouvoir financer des sorties qui sont justement demandées par les familles.

5 Les projets et activités de l'année

L'école a cette année fait 4 demandes de Parcours de l'élève auprès de la Mairie pour obtenir un financement.

- Projet Théa
- Projet correspondance scolaire
- Projet centre équestre
- Projet patrimoine

La mairie de Niort finance et organise également des activités sportives. Pour cette année :

- Patinoire et Natation pour les CP et CE1
- Tennis de table pour les CE2
- Voile/Kayak pour les CM2

L'école participera aussi à un projet chorale avec le Lycée Jean Macé et aux palmes de la CAN. Les 3 classes de cycle 2 participent à un concours organisé par l'Espace Culturel, projet d'écriture avec intervention de l'écrivain Mymi Doinet, et sont inscrites à des projets proposés gratuitement par l'association Nature Deux-Sèvres Environnement.

6 L'APE

Présentation du calendrier des actions :

- Marché de Noël : 15 décembre
- Carnaval : 16 Mars
- Fête de l'école/ kermesse : la date n'est pas arrêtée à ce jour
- + 2 samedis avec gouters
- découverte danse et sports : 20/01
- découverte des Arts : 26/05
- action Initiative : 02/03
- vente de chocolats de Pâques : 30/03
- vente de plants : 28/04

- 3 ventes de gouters : 24/11, 09/02 et 18/05

L'équipe enseignante sera invitée à la prochaine réunion pour venir présenter ses projets.

7 Vote du règlement intérieur

Points à revoir pour donner suite aux questions des parents :

- Objets défendus : cartes de collection. *Concernant les jeux et cartes de jeux dans le règlement intérieur : si on les interdit, peut-on expliquer pourquoi aux enfants et aux familles et dire quels problèmes ils posent ? Et peut-on être précis dans la définition de ce qui est interdit exactement ?*

- Justificatif médical pour déduction du prix des repas : *Dans le règlement intérieur, il est aussi noté que pour les absences à la cantine, il faut donner un certificat médical. Dans la mesure où une absence de la cantine peut avoir lieu à titre préventif (l'enfant n'y déjeune pas parce qu'il est anormalement fatigué*

ou souffrant, sans avoir encore de maladie avérée, et que le temps de repos à la maison peut lui permettre de se reposer suffisamment pour revenir en classe ensuite), peut-on lever la contrainte ? Il s'agit aussi de ne pas générer de formalités là où ce n'est pas nécessaire.

Réponse :

- Lecture de l'article « *Restauration* »:

La facturation est établie d'après le nombre de repas renseigné initialement sur la feuille d'inscription.

La 1ère journée d'absence pour maladie n'est pas facturée.

Les absences sont régularisées sur la facture du mois suivant :

si les absences pour maladie supérieures à 1 journée ont été justifiées par l'envoi d'un certificat médical, dans le délai de deux semaines à compter du 1er jour d'absence : soit pour une absence débutant un lundi, réception en mairie le 2ème lundi qui suit au plus tard, et pour une absence débutant un jeudi, réception en mairie le 2ème jeudi qui suit au plus tard.

si les absences pour convenances personnelles ont fait l'objet d'une information écrite préalable dans le délai d'une semaine avant le 1er jour d'absence : soit pour une absence prévue à compter du lundi, réception en mairie le lundi de la semaine précédente au plus tard, et pour une absence prévue à compter du jeudi, réception en mairie le jeudi de la semaine précédente au plus tard.

Cette information écrite préalable peut être adressée par : voie postale à : Ville de Niort - Direction de l'Education – service facturation – CS 58755– 79 027 NIORT CEDEX voie de mail à : education.facturation@mairie-niort.fr » La 1^e journée d'absence pour maladie n'est pas facturée, il faut simplement que nous sachions que l'enfant est souffrant, et donc la famille doit nous prévenir, par un mail par exemple.

La charte de la laïcité sera annexée au règlement intérieur de l'école. Le coupon réponse présentera la signature du responsable **et de l'élève.**

8 La sécurité dans l'école

Un exercice incendie a été réalisé le 18/09/2017. Il a fallu 1 minute 30 pour que l'ensemble des élèves et des adultes évacuent le bâtiment dans le calme et rejoignent la cour principale. Bonne entente du signal puis bonne évacuation. Pour le prochain exercice, nous schématiserons une zone d'incendie afin d'obliger certaines classes à modifier leur trajectoire d'évacuation du bâtiment. La directrice indiquera à l'équipe enseignante la semaine où elle lancera cet exercice sans préciser le jour exact.

Un exercice de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté Attentat-Intrusion) a été réalisé le 27/09/2017. Bilan :

- Exercice trop court. (5 minutes)
- Problème matériel : nous n'étions pas encore équipés de cornes de brunes dans chaque classe. Le signal a donc été donné par la sirène du mégaphone (ce qui serait difficilement réalisable dans la réalité). Nous devons refaire l'exercice en changeant le signal et en utilisant le nouveau matériel mis à notre disposition par la mairie.
- Notre scénario prévoyait que tout le monde se cache. Nous ferons un exercice avec des modalités différentes (évacuation de certaines classes par exemple).
- La rédaction et la mise en œuvre du PPMS mettent en avant la difficulté à trouver un système d'alerte pertinent et efficace.

Dans le cadre du plan vigipirate, l'école doit être fermée pendant le temps de classe. Les sollicitations de la sonnette sont partant quotidiennes. Il peut s'agir d'une livraison, d'un parent qui accompagne ou vient chercher son enfant sur le temps de classe, d'un enfant qui se présente seul en retard, ou encore un enfant qui doit sortir ou entrer dans l'école pour un RDV médical régulier (4 cas dans l'école).

Sachant qu'un enseignant est responsable de sa classe et ne peut donc pas sortir de sa classe sans mettre en jeu sa responsabilité, comment fait-on pour aller ouvrir la porte quand quelqu'un sonne ? La configuration des bâtiments ne nous permet pas de voir qui est à la porte sans nous déplacer. Il est impératif que l'école soit équipée rapidement de visiophone et d'un déclenchement à distance de l'ouverture de la porte.

Questions des parents :

Nous souhaitons absolument obtenir de la visibilité de la part de la Mairie sur la question de la sécurité aux abords de l'école élémentaire :

- les dos d'âne a été rénové, ce qui est une bonne chose, mais la signalétique n'a pas évolué, et en particulier, le marquage visible des zones d'interdiction de stationner n'a pas été effectué ; quelle est la suite des actions envisagées ?

- la police ne s'est pas manifestée à notre connaissance depuis la rentrée, alors que de nombreuses infractions sont commises tous les jours, aussi bien concernant le stationnement que la vitesse de circulation ; de nombreux parents continuent à s'arrêter pour laisser descendre un ou deux élèves juste devant le coin de la rue ; pouvons-nous avoir la promesse que la police reviendra faire les constats et verbalisations nécessaires ?

- le périmètre immédiat de l'école n'est pas le seul à poser problème : nombre de véhicules empruntent la rue des Quatre-Vents le matin ; ils roulent à tombeau ouvert, alors que beaucoup d'enfants y cheminent pour se rendre à pied à l'école, et que les trottoirs sont encombrés par les poubelles ; cette rue comporte des stationnements alternés de part et d'autres, de sorte qu'on est toujours en train d'y slalomer, et que deux véhicules ne peuvent s'y croiser ; elle est nettement dangereuse pour les piétons aux heures de pointe ; la Direction de la Voirie de la Municipalité doit se pencher sur des mesures à prendre avant qu'un accident grave n'y survienne.

- Réponse : Il n'a pas de représentant de la Mairie donc pas de réponse.

Un rendez-vous va être sollicité de la part des représentants des parents d'élève, s'il reste sans suite une lettre ouverte à la presse sera envisagée. Une distribution de tracts informatifs va avoir lieu. Une information en classe, avec les enfants, est demandée.

9 Les travaux et fonctionnement

I – DEMANDES EVOQUEES AU CONSEIL D'ECOLE DU 22/06/2017

Demandes, interrogations et remarques du conseil d'école 22/06/2017	Réponses
Sécurisation du carrefour Jean Macé/Claude Monet	Travaux réalisés : <ul style="list-style-type: none">- Réfection du plateau surélevé- Pose d'une signalétique école au sol- Pose de potelets
Travaux préau : porte d'issue de secours entre le plateau et le préau.	L'ouverture de l'issue de secours a été réalisée. Une commande est en cours pour la porte en acier.

- Ouverture issue de secours sous le préau pour un montant de 408 €
- Les informations concernant les travaux prévus en 2018 seront communiquées après le vote du budget.
- Achat de matériel : Périscolaire élémentaire : 340.67 €
 - 3 couvercles pour collecteur.
 - 3 seaux galvanisés pour collecteur.
- Travaux réalisés pendant les vacances de la Toussaint : Rabotage souche d'arbre-racines et reprise d'enrobé.
- Radon
Conformément à la réglementation imposant un contrôle tous les dix ans, une campagne de mesures du radon (pose de dosimètres) s'est déroulée du 25 au 27 septembre 2017 sur l'ensemble des écoles. Le retrait des dosimètres s'effectuera les 4 et 5 décembre 2017. Les résultats seront communiqués début 2018.
- Copieurs
La collectivité est régulièrement interpellée sur la gestion des copies et plus particulièrement la mise en place de quotas. Pour mémoire, à l'origine, les quotas ont été mis en place par rapport aux consommations antérieures. Ils ont été réajustés les années suivantes en fonction des consommations. Or, il s'avère que le nombre de copies réalisé sur les écoles est de plus en plus important, situation liée aux besoins pédagogiques mais également à la dématérialisation des documents transmis par la DSDEN. Les copies représentent donc une charge financière importante pour la collectivité et il convient d'être attentif aux consommations. Pour toutes ces raisons, les quotas ne seront pas supprimés. Il nous paraît important de partager les constats et de les comparer avec l'ensemble des écoles. L'ensemble de ces résultats a été transmis aux IEN.

MACE ELEMENTAIRE		ENSEMBLE DES ECOLES					
		Conso moyenne		Conso moyenne la plus haute relevée		Conso moyenne la plus basse relevée	
Conso moyenne par enfant de copies noir	Conso moyenne par enfant de copies couleur	Conso par enfant copies noir	Conso par enfant copies couleur	copies noir	copies couleur	copies noir	copies couleur
627	53	630	63	831	95	513	41

La consommation de l'école est inférieure à la moyenne des écoles.

10 Les rythmes scolaires

Il s'agit aujourd'hui de se prononcer soit sur le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi soit pour une dérogation à cette organisation du temps scolaire, à savoir 8 demi-journées réparties sur la semaine.

- Equipe enseignante : La position de l'équipe n'est pas unanime mais voici le point de vue majoritaire : un retour des 8 demi-journées pour les raisons suivantes :
 - ✓ Les après-midis sont trop courts (2h 15) pour que les élèves entrent véritablement dans les apprentissages. De plus avec cette configuration la récréation n'a plus de pertinence d'où le test que nous avons mis en place depuis la rentrée de la Toussaint de la supprimer ou de ne sortir qu'avec sa classe si c'est nécessaire.
 - ✓ Le mercredi matin non travaillé était un temps de pause qui était bénéfique pour les élèves.
- Parents élus : Nous avons reçu 42 coupons en retour de la consultation auprès des parents lancée avant les vacances scolaires de la Toussaint.

Sur ces 44 retours

- 35 indiquent une préférence pour le statu quo : maintien de la semaine de 4 jours 1/2
- 9 coupons la préférence va à une semaine de 4 jours, en majorité avec raccourcissement de la pause méridienne, quelques rares réponses penchent pour un rallongement de la journée d'école et maintien de la pause méridienne en l'état.

Conclusion : le taux de retours n'est pas énorme (40%) mais suffisant pour permettre de statuer sur une représentativité de l'ensemble des familles. 81% des parents qui se sont exprimés souhaitent le statu quo par rapport à l'organisation actuelle, je pense que ce résultat est parlant et sans ambiguïté.

- Mairie :

La semaine scolaire est organisée depuis 2013, sur la base de 4,5 jours, à raison de 24 heures d'enseignement hebdomadaires. Un décret en date du 27 juin 2017 permet de déroger à ce principe et donne aux collectivités la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. C'est sur cette base que le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale a sollicité la collectivité pour connaître sa position, et demandé à chaque directeur d'école d'inscrire cette question à l'ordre du jour des prochains conseils d'école.

Les différentes consultations menées ces derniers jours ont conforté la municipalité dans son souhait de rester sur un rythme de 4,5 jours. En fonction des discussions qui remonteront des conseils d'école, d'éventuelles évolutions financières, la commune se réserve la possibilité de faire évoluer l'organisation de la semaine tout en restant sur un rythme de 4,5 jours.

- Vote : Nombre de votants : 5 parents élus, 5 enseignants = 10

Résultats :

- 6 votes pour le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi
- 4 votes contre le maintien de la semaine scolaire sur 4 jours et demi

Prochain Conseil d'école le jeudi 22 mars 2018

Secrétaire de séance : Laurent Peyre

Rédacteur compte rendu : Lauriane Volleau

